



# SAINT-DIDIER- SUR-CHALARONNE

*Bien Vivre en Val-de-Saône*

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 18

Représentés : 4

Absents : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 15 septembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire  
Étaient présents : Renaud DUMAY - Benoit PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Catherine GUTIERREZ - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Céline POMMERET CHAUSSIN - Cédric BADIN - Florence DALLY-DELÉGLISE - Cédric BADIN - Françoise DURAND - Arnaud BROYER - Fabrice RAPHANEL - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Catherine TEDESCHI - Claudette GUSELLA - Andrée CARRIER - Théo COCHET  
Étaient absents excusés : Matthieu ROLLET (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Fabienne PIRON (pouvoir à Françoise DURAND) - Johan PIOLLET (pouvoir à Cédric BADIN) - Gilles LATTARD - (pouvoir à Renaud DUMAY) - Pierrette BROSSE  
Secrétaire de séance : Magalie PEZZOTTA

N°2022.09.20.1 – Signature d'une convention entre la commune et le Conseil départemental de l'Ain pour la mise en accessibilité de l'arrêt « Place des Halles » sur la rue « place des halles »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

N°2022.09.20.2 – Tarifs du camping pour l'année 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),

DÉCIDE d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs (hors taxe de séjour) de la manière suivante :

### Tarifs emplacements 2023

(hors taxe de séjour 0,44 € / adulte)

	15/03 au 30/06	1/07 au 31/08	01/09 au 15/10
Forfait Nature (2 pers, emplacement, véhicule)	14.20€	20.20€	14.20€
Forfait Confort (Nature + électricité)	18.50€	24.50€	18.50€
Forfait Solo (1 pers, emplacement, véhicule)	7,80€	9,30 €	7,80 €
Adulte supplémentaire	3,50 €	4,50 €	3,50 €
Enfant 3 à 12 ans sup.	2 €	3 €	2 €
- de 3 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Électricité	4,30 €	4,30 €	4,30 €

	15/03 au 30/06	1/07 au 31/08	01/09 au 15/10
Électricité sur forfait solo	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Tente supplémentaire	2.50€	2,50 €	2.50€
Véhicule supplémentaire	2.50€	2,50 €	2.50€
Chien	2,00 €	2,00 €	2,00 €
ACSI (2 personnes, électricité, chien)	16,00€	/	16,00€
Visiteurs	2.00 €	2,00 €	2.00 €
Garage mort	3.50€	5,00€	3.50€
FFCC (Fédération française des campings-caristes – 2 personnes, chien, sans électricité)	11,00€		11,00€

Tarif ACSI jusqu'au 01/07 et à partir du 21/08

**Tarifs localifs 2023**  
(hors taxe de séjour 0.44 €/ adulte)

	01/02 au 30/04			01/05 au 30/06 26/08 au 15/10		
	Nuit	Nuit supplémentaire	Semaine	Nuit	Nuit supplémentaire	Semaine
<b>Chalet 1 à 4 personnes</b>	69€	65€	399€	69€	65€	399€
<b>Chalet 4 à 6 personnes</b>	75€	71€	439€	75€	71€	439€

	01/07 au 14/07 12/08 au 25/08			15/07 au 11/08	
	Nuit	Nuit supplémentaire	Semaine	Semaine	Nuit
<b>Chalet 1 à 4 personnes</b>	71€	69€	425€	469€	75€
<b>Chalet 4 à 6 personnes</b>	79€	75€	499€	519€	79€

Week-ends prolongés : 2 nuits minimum Pâques, Pentecôte Ascension.  
Animaux acceptés dans les localifs (2 maximum par hébergement) 2€/animal/nuit  
Forfait chauffage de 5€/nuit du 01/02 au 30/04 et du 01/10 au 15/10

Prestations	Tarifs
Location drap 2 personnes	7€
Location drap 1 personne	5€
Jeton machine à laver	4€
Jeton sèche-linge	4€
Utilisation borne camping-car	3€

**Tarifs résidents 2021**  
**(Gardiennage hiver compris)**

Forfait de base	Info	Tarif
Emplacement confort (1 à 4 personnes)	Sans eau et assainissement	1320€
Emplacement grand confort (1 à 4 personnes)	Avec eau et assainissement	1704€
<b>Supplément</b>		
Electricité	Sur compteur	0.18€/Kwh
Adulte supplémentaire	Saison	130€
Enfant supplémentaire	Saison	100€
Installation compteur		100 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**N°2022.09.20.3 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour la plantation de haies bocagères**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, « Plan NATURE AXE 3 – Action 3.1 Plan d'action en faveur des haies bocagères et de l'arbre champêtre », pour la plantation de haies bocagères,

**APPROUVE** le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		2 188, 06 €	40 %
Emprunts		- €	
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>2 188, 06 €</b>	<b>40 %</b>
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental	Plan Nature	8 752, 24 €	80 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
<b>Sous-Total Subventions Publiques*</b>		<b>8 752, 24 €</b>	<b>60 %</b>
<b>TOTAL HT</b>		<b>10 940, 03 €</b>	<b>100 %</b>

\* Dans la limite de 80 %

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**N°2022.09.20.4 – Autorisation à la Communauté de communes d'engager les travaux sur la partie du chemin en Bussière**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**AUTORISE** la Communauté de communes Val de Saône Centre d'engager les travaux de voirie sur une partie du Chemin en Bussière,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**N°2022.09.20.5 – Signature de la Charte Label Loisirs Équitables avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**APPROUVE** le projet de Charte.

**AUTORISE** le Maire à signer la Charte et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

**N°2022.09.20.6 – Signature d'une convention pour la participation à l'achat d'un drapeau pour la délégation locale de la FNACA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**APPROUVE** le projet de convention.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

**N°2022.09.20.7 – Désignation d'un conseiller municipal Correspondant Incendie Secours**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**DESIGNE** Mme Catherine GUTIERREZ en tant que conseillère municipale Correspondant Incendie Secours.

**N°2022.09.20.8 – Perception des redevances d'occupation du domaine public GRDF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**AUTORISE** la perception de la redevance due par GRDF s'élevant à 738, 00 € pour l'année 2022

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette perception.

**N°2022.09.20.9 – Avance sur la participation financière à l'union des familles pour les élèves désidériens inscrits à l'école Saint Marie**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**DÉCIDE** de verser un acompte sur la participation financière annuelle de la commune, d'un montant de 20 000 €, à l'Union des familles, concernant le fonctionnement de l'école Sainte Marie.

**PRÉCISE** que le solde sera versé dans le courant de l'année, après communication des éléments indispensables par l'école Sainte Marie permettant de déterminer le montant exact de la participation,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,

**DIT** que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget principal.

**N°2022.09.20.10 – Décision modificative n°2 du budget communal**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**DÉCIDE** de procéder à la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget principal de la Commune telle que détaillée dans le tableau figurant ci-dessous.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**INVESTISSEMENT**

Dépenses				Recettes			
Article (Chap.) - Opération	Budget primitif et DM 1	Décision modificative 2	Total	Article (Chap.) - Opération	Budget primitif	Décision modificative 1	Total
2152 (21) - 257 : Installations de voirie	9 650,00	1 000,00	10 650,00				
21578 (21) - 084 : Autre matériel et outillage de voirie	3 180,00	1 000,00	4 180,00				
2158 (21) - 247 : Autres install., matériel et outillage techniques	20 487,60	- 5 000,00	15 487,60				
2183 (21) - 283 : Matériel de bureau et matériel informatique	4 600,00	3 000,00	7 600,00				
2313 (23) - 306 : Constructions	70 000,00	- 50 000,00	20 000,00				
2315 (23) - 267 : Installation, matériel et outillage techniques	20 000,00	- 20 000,00	0,00				
2315 (23) - 302 : Installation, matériel et outillage techniques	60 000,00	- 70 000,00	1 30 000,00				
		- 0,00					

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses				Recettes			
Article (Chap.) - Opération	Budget primitif	Décision modificative 1	Total	Article (Chap.) - Opération	Budget primitif	Décision modificative 1	Total
/	/	/	/	/	/	/	/

<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0.00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

**N°2022.09.20.11 – Autorisation de recruter du personnel intermittent du spectacle par le dispositif GUSO**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**APPROUVE** l'engagement des agents intermittents pouvant être recrutés au sein de la commune par le dispositif du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel dit GUSO dans les conditions précédemment exposées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dispositif,

**N°2022.09.20.12 – Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**CRÉÉ** des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité selon le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNIERS à compter du 1er juillet 2022					
Filière	Grade	Affectation	Durée	Catégorie	Temps de travail
Administrative	Adjoint administratif territorial	Cimetière	Du 6 juillet au 31 août 2022	C	35h
Animation	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration, École	Du 4 juillet au 26 août 2022	C	35h
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 12 juillet au 19 juillet 2022 Du 1er août au 5 août 2022 Du 16 août au 26 août 2022	C	35h
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 1er septembre au 31 octobre 2022	C	32h00 (TNC)
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 11 juillet au 31 juillet 2022 Du 1er août au 12 août 2022	C	35h
Technique	Adjoint technique territorial	Services Techniques	Du 4 juillet au 12 août 2022	C	35h
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	Du 1er juillet au 31 août 2022 Du 1er septembre au 30 septembre 2022	C	35h

DIT que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal.

N°2022.09.20.13 – Modification du tableau des emplois

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),

**CRÉÉ** un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 32h00 dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux,

**SUPPRIME** un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 7h00 dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

**CRÉÉ** un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 10h00 dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

**FIXE** le tableau des emplois permanents et non permanents à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

TABLEAU DES EMPLOIS à compter du 1er octobre 2022								
Postes permanents								
Filière	Cadre d'emploi	Affectation	Titulaire Contractuel	Catégorie	Temps de travail	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Attaché	Responsable Administratif et Financier	T	A	TC	1	1	
	Rédacteur	Etat civil, Élections, Accueil, Secrétariat	T	B	24h (TNC)	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Accueil, Secrétariat	T	C	TC	1	1	

Filière	Cadre d'emploi	Affectation	Titulaire Contractuel	Catégorie	Temps de travail	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Etat Civil, Accueil, Secrétariat	T ou C	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Accueil, Secrétariat, Etat Civil, Salles	T	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Comptabilité, RH	T	C	TC	1	1	
Police municipale	Brigadier-chef principal	Police Municipale	T	C	TC	1	1	
Sanitaire et Sociale - Ecole	A.T.S.E.M.	École	T	C	TC	1	1	
	A.T.S.E.M.	École	T	C	30h (TNC)	1	1	
Animation	Animateur adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration, École	C	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	32h00 (TNC)	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	32h00 (TNC)	1	0	1
Technique	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	2	1	1
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T ou C	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM, Restauration	C	C	24h (TNC)	1	1	
	Adjoint technique territorial	École	T	C	28h (TNC)	1	1	

Filière	Cadre d'emploi	Affectation	Titulaire Contractuel	Catégorie	Temps de travail	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Médiathèque	T ou C	C	TC	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	TC	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	3,25h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6,29h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	10h	1	1	
<b>Total</b>						<b>29</b>	<b>27</b>	<b>2</b>
<b>Postes non permanents</b>								
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	2,5h	1	1	
01/09/2022-30/06/2022	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	4h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	6,5h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	4,5h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	4,75h	1	1	
<b>Total</b>						<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

DIT que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal.

**N°2022.09.20.14 – Modification de l'indemnité d'administration et de technicité**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**DECIDE** de modifier l'indemnité d'administration et de technicité pour la Police municipale d'après le tableau suivant :

	Montant annuel de référence au 1 <sup>er</sup> juillet 2022	Coefficient minimum	Coefficient maximum
Chef de service de police municipale jusqu'au 2 <sup>ème</sup> échelon	616, 62 €	1, 20	8
Chef de police municipale	513, 28 €	1, 20	8
Brigadier – Chef principal	513, 28 €	1, 20	8
Gardien brigadier (anciennement brigadier)	491, 94 €	1, 20	8
Gardien brigadier (anciennement gardien)	486, 32 €	1, 20	8



DIT que l'indemnité d'administration et de technicité concernant la Police municipale prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022

DIT que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal.

**2022.09.20.15 Modification des indemnités de fonction des élus**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 17 voix Pour, 5 Abstentions :** Benoît PEIGNÉ – Magalie PEZZOTTA –  
Matthieu ROLLET – Catherine GUTIERREZ – Christophe BOUQUIN-JAFFRE

**DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions des Maires Adjoints,

- à 19,8 % du taux maximal de la fonction publique (IB 1027), aux Maires-Adjoints suivants :
  - Monsieur Benoît PEIGNÉ, Premier Adjoint au Maire
  - Madame Magalie PEZZOTTA, Deuxième Adjointe au Maire
  - Monsieur Matthieu ROLLET, Troisième Adjoint au Maire
  - Madame Catherine GUTIERREZ, Quatrième Adjointe au Maire
  - Monsieur Christophe BOUQUIN-JAFFRE, Cinquième Adjoint au Maire

**PRECISE** que l'indemnité de fonction du Maire telle que prévue dans la délibération n°2020.06.11.03 n'est pas modifiée

DIT que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal

**N°2022.09.20.16 – Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix Pour),**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant H.T
06/07/2022	CBI Diffusion	Guéreins	Cartouches encre bureau Services techniques	92, 97 €
06/07/2022	PVP	Digoin	Plaques aluminium adressage	78, 30 €
08/07/2022	Eiffage	Miribel	Réalisation de reprofilage et de voirie	19 517, 75 €
08/07/2022	SIGNACITY	ST ANDRE DE BAGE	Changement format flèche signalétique	1 185, 30 €
08/07/2022	SIEA		Programme détaillé de l'opération	24 485, 82 €
13/07/2022	NOREMAT	Arnas	Bobine épareuse	646, 28 €
22/07/2022	CBI diffusion	Guéreins	Fournitures administratives	496,69 €
26/07/2022	PVP	Digoin	Plaque aluminium	26, 10 €
03/08/2022	Microxpress	Saint Didier sur Chalaronne	Intervention et contrat de maintenance école Dolto	1 500, 00 €
03/08/2022	MFR	Cormaranche en Bugey	Chalets de Noël	9 900, 00 €
08/08/2022	Arnaud BLAIN	St Didier sur Chalaronne	Sable tobogan camping	1280, 00 €
08/08/2022	Signaux Girod	Charnay les Mâcons	Balises anti-stationnement	935, 76 €
12/08/2022	SC Bâtiments	Saint Didier sur Chalaronne	Travaux sur lavoirs	17 890, 60 €
19/08/2022	NOREMAT	Arnas	Redressage Equilibrage Rotor Unibroyeur 1250	974, 29 €
22/08/2022	NOREMAT	Arnas	Remplacement des deux flexibles	447, 47 €
24/08/2022	Danielle SYLVESTRE	Paris	Règlementation funéraire adhésion	144, 00 €
24/08/2022	SORPISS	St-Didier-sur- Chalaronne	Remplacement aile camion	185, 44 €
24/08/2022	Toitures GIROUD	Francheleins	Remplacement toiture Eglise	72165, 90 €

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant H.T
25/08/2022	DECOLUM Illuminations	Tronville en Barrois	Illuminations	6 248, 70 €
09/09/2022	Mâcon Communication	Mâcon	Intervention + réparations interphone école	846, 00 €

**N°2022.09.20.17 – Compte-rendu des autorisations d'urbanisme délivrées**

**PREND ACTE** des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

**A. Déclarations d'intention d'aliéner**

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
07/07/2022	001 348 22 V0022	AS AS 080	Challes
07/07/2022	001 348 22 V0023	AO AO AO 495	108 Rue Jean Monnet - Les Corbalys - Le Village Le Village
07/07/2022	001 348 22 V0024	AO AO 434	108 Rue Jean Monnet - Les Corbalys - Le Village
08/07/2022	001 348 22 V0025	AO AO 480	15 Rue de Pompon Le Village
08/07/2022	001 348 22 V0026	ZY 194	Valenciennes
06/07/2022	001 348 22 V0027	AR AR AR AR AR AR AR 212	118 Rue de Crénans 40 Rue de Crénans 40 Rue de Crénans 40 Rue de Crénans 118 Rue de Crénans 118 Rue de Crénans 118 Rue de Crénans
18/08/2022	001 348 22 V0028	AS 230 (ex AS 079)	Challes
31/08/2022	001 348 22 V0029	AS AS 021	Challes Challes
06/09/2022	001 348 22 V0030	AR AR 252	220 Crénans Crénans
19/09/2022	001 348 22 V0031	ZY 287	Champ du Loup

**B. Autorisations du Droit des Sols**

N°	Date de dépôt	Date limite avant accord ou rejet tacite	OBJET	Date de l'arrêté
DP 22 V0064	01/09/2022	01/10/2022	Pergola bioclimatique en aluminium	
DP 22 V0065	05/09/2022	05/10/2022	Réfection de toiture	15/09/2022
DP 22 V0066	07/09/2022	07/10/2022	Modification d'une porte-fenêtre en baie vitrée et réfection de la toiture avec création d'un velux	
DP 22 V0067	09/09/2022	09/10/2022	Division du garage existant en 2 parties.	
DP 22 V0068	10/09/2022	10/10/2022	Remplacement tuiles, chenaux et liteaux	16/10/2022
DP 22 V0069	13/09/2022	13/10/2022	Construction d'une petite extension dans le prolongement du bâti existant	

N°	Date de dépôt	Date limite avant accord ou rejet tacite	OBJET	Date de l'arrêté
DP 22 V0070	16/09/2022	16/10/2022	Modification de façade d'un entrepôt et création de clôture en limite de propriété	

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 20 septembre 2022

Le Maire,

Renaud DUMAY

La secrétaire de séance,

Magalie PEZZOTTA

AFFICHE du :

au :



